

**Honoraires SYNDIC DE COPROPRIETE\***

**IMMOCOOP**

Barème des honoraires syndic (par lots principaux)	Tarification
Forfait de 2 à 10 lots	2700.00 € TTC
De 11 lots à 50 lots (par lot)	190.00 € TTC
De 51 lots et plus (par lot)	170.00 € TTC

**Rémunération Facturable au syndicat des copropriétaires repartis aux seuls copropriétaires**

Recouvrement des Impayés :	
• Relance simple (15 jours après la date d'exigibilité)	GRATUIT
• Mise en demeure (25 jours après la date d'exigibilité)	30.00 € TTC
• Relance après mise en demeure	30.00 € TTC
• Conclusion d'un protocole d'accord	OFFERT
• Frais de constitution d'hypothèque	Forfait 150.00 € TTC
• Frais de main-levée d'hypothèque	Forfait 150.00 € TTC
• Dépôt d'une requête en injonction de payer	Forfait 150.00 € TTC
• Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	Forfait 150.00 € TTC
• Suivi du dossier transmis à l'avocat	95.00 € TTC par heure
<b>Etablissement du pré état daté</b>	300.00 € TTC
<b>Etablissement de l'état daté</b>	350.00 € TTC
<b>Opposition sur mutation</b>	150.00 € TTC
<b>Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965</b>	OFFERT
<b>Délivrance d'une copie du carnet d'entretien, diagnostics techniques, ...</b>	50.00 € TTC

**Rémunération à la charge du syndicat pour les prestations non incluses dans le forfait annuel**

Dépassement heure ouvrable (AG, CS)	95.00 € TTC par heure
La préparation, le convocation et la tenue d'une Assemblée Générale Supplémentaire	30€/lot principal (forfait mini 300€)
L'organisation d'une réunion supplémentaire (à partir de la 3 <sup>ème</sup> réunion) avec le Conseil Syndical	95.00 € TTC par heure
	130.00 € TTC par heure en dehors des heures ouvrables
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété ( à partir de la 3 <sup>ème</sup> visite)	95.00 € TTC par heure
	130.00 € TTC par heure en dehors des heures ouvrables
Etablissement ou Modification du Règlement de Copropriété	95.00 € TTC par heure
Publication de l'Etat Descriptif de Division et du Règlement de Copropriété	95.00 € TTC par heure

Dans le cadre des sinistre :	
• Déplacements sur les lieux (agglomération rémoise)**	95.00 € TTC par heure
	130.00 € TTC par heure en dehors des heures ouvrables
• Prise de mesures conservatoires	95.00 € TTC par heure (Minimum 1H déplacements compris)
• Assistance aux mesures d'expertise	95.00 € TTC par heure
• Suivi du dossier auprès de l'assureur	95.00 € TTC par heure

#### Dans le cadre des litiges et contentieux :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| • Mise en demeure par lettre recommandée                               | 30.00 € TTC           |
| • Constitution de dossier transmis à l'avocat, huissier de justice,... | Forfait 150.00 € TTC  |
| • Suivi du dossier transmis à l'avocat, huissier de justice, ...       | 95.00 € TTC par heure |

#### Autres prestations :

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| • Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes | Au % voté en assemblée  |
| • Reprise de la comptabilité sur exercice en cours, exercice antérieur non approuvé ou non réparti                    | Forfait de 500.00 € TTC |
| • Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (union de syndicat, ASL)                       | 95.00 € TTC par heure   |
| • Constitution et suivi du dossier d'emprunt  | 95.00 € TTC par heure   |
| • Constitution et suivi d'un dossier de subvention  | 95.00 € TTC par heure   |
| • Immatriculation initiale du syndicat  | Forfait 300 € TTC       |
| • Mise en place de la visioconférence pour la tenue des CS et AG  | Forfait 50,00 € TTC     |
| • Suivi administratif et comptable des travaux et des missions des prestataires avec ou sans maître d'œuvre           | Au % voté en assemblée  |

#### Frais particuliers

- |   |   |
|---|---|
| Location de salle extérieure et frais de publication pour recherche d'employé du syndicat | Au réel   |
| Location de salle dans les locaux du syndic   | Gratuit ( sous réserve des mesures sanitaires en place) |

\* Barème non applicable aux locaux professionnel et ASL : Nous consulter

\*\* hors agglomération rémoise : Nous consulter

**Tarif applicable au 1<sup>er</sup> Juin 2023 (taux de TVA à 20 %)**

**Société Anonyme Coopérative d'intérêts Collectif HLM**

Siège Social : 31 Cours Jean Baptiste Langlet – 51100 Reims

Carte professionnelle gestion immobilière N°CPI 5102 2018 000 034 640 délivrée par la CCI de la Marne

Garantie Financière ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS allée Louis Lichou 29 480 LE RELECQ-KERHUON

SIREN : 498 393 776 RCS REIMS – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 604 983 937 76 Capital Social 3 200 000 Euros